



Les règles de vie du Pédibus

Pour une mobilité
d'avenir



Chers Parents

Le Pédibus fonctionne comme un vrai bus, à horaires et trajets fixes.

- 1 L'enfant doit être à l'heure à l'arrêt prévu.
Le Pédibus n'attend pas les retardataires
- 2 Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du Pédibus. Ils les déposent et viennent les rechercher à l'arrêt du Pédibus prévu.
Les conducteurs-trices ne sont pas responsables du trajet entre l'arrêt et le domicile des enfants.
- 3 En cas d'absence, les parents sont tenus d'excuser dès que possible leurs enfants en prévenant le-la conducteur-trice chargé-e de la tranche horaire concernée.
- 4 Sur le plan des assurances (responsabilité civile / accidents), les parents gardent toutes leurs prérogatives. Les enfants sont confiés au Pédibus comme s'ils se rendaient à une invitation chez un copain.
- 5 Si l'enfant n'est pas d'accord de prendre le Pédibus, la responsabilité de son comportement incombe aux parents. Les parents restent seuls responsables du comportement de leurs enfants.

Signature _____